

28.11.2012 - 11:40 Uhr

suissetec recommande une augmentation des salaires de 1,0% dans les branches de la technique du bâtiment

Zurich (ots) -

En ce qui concerne les salaires 2013, les délégations aux négociations des parties contractantes de la convention collective de travail (CCT) dans la technique du bâtiment ont convenu d'augmenter de 1,0% la masse salariale des personnes soumises à la CCT et de répartir ce montant individuellement.

Les organes compétents du syndicat Unia n'ont pas approuvé le résultat de ces négociations; suissetec recommande donc aux entreprises membres d'adapter les salaires dans le sens susmentionné, c'est-à-dire d'augmenter de manière globale la masse salariale des personnes soumises à la CCT de 1% et de répartir ce montant individuellement en fonction des prestations.

Les salaires minimaux demeurent inchangés.

Remarque complémentaire: selon l'art. 29.1 CCT, les salariés âgés de 20 à 35 ans bénéficieront d'un jour de vacances supplémentaire en 2013. Désormais, ils peuvent ainsi prétendre à 25 jours de vacances.

Contact:

Georg Gallati, membre du comité central
Tél.: +41/41/249'40'77
E-Mail: g.gallati@gallatiag.ch

Benjamin Mühlemann
Responsable de la communication, membre de la direction
Mobile: +41/78/624'88'88
E-Mail: benjamin.muehlemann@suissetec.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006310/100729114> abgerufen werden.